

# LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

## **PRIORITE : ENTREE TERRITORIALE EXIGEE PAR LES FINANCEURS**

Tout porteur de projet doit faire une demande écrite au Président du PAYS DU HAUT ROUERGUE sollicitant l'inscription de son projet au Contrat particulier du PAYS.  
Il pourra ensuite constituer le dossier de demande de subventions.

### **Etape 1 : Les pièces obligatoires à fournir pour inscrire le projet au Contrat Particulier du Pays**

PAYS DU HAUT ROUERGUE	
FICHE D'INSCRIPTION AU CONTRAT	FICHE D'INSCRIPTION au contrat comprenant <i>un descriptif sommaire du projet, localisation, modalités de mise en œuvre, calendrier de réalisation, coût prévisionnel et plan de financement (montant d'aides publiques sollicitée)</i>
DELIBERATION	La délibération doit préciser les éléments suivants : <i>L'intitulé projet, le coût total du projet, le plan de financement du projet, l'autofinancement apporté, et son inscription au budget</i>
NOTICE EXPLICATIVE (Descriptif précis du projet)	Notice explicative du projet et de son contexte précisant : <i>l'objet de l'opération et sa cohérence avec les axes stratégiques de développement, les objectifs poursuivis et les résultats attendus, le calendrier et le coût prévisionnel</i>
PLAN DE FINANCEMENT	Précisant le montant des demandes de subventions par financeurs
DEVIS	Les devis qui vous ont permis d'estimer le montant du projet pour chaque type de dépenses
DOSSIER TECHNIQUE ou CAHIER DES CHARGES (si étude)	Avant projet effectué par le maître d'œuvre / plan des travaux envisagés
ECHEANCIER	Etablir un calendrier précisant les différentes étapes du projet / Début et fin de réalisation

### **Etape 2 : Les pièces complémentaires à fournir à chaque financeur sollicité**

ETAT / REGION / DEPARTEMENT / EUROPE	
LETTRE DE SAISINE / financeur	Lettre de saisine ( Intitulé du projet, coût total HT et TTC, calendrier de réalisation, montant d'aide sollicité en € et en %
AUTRES PIECES COMPLEMENTAIRES Suivant le type de dossier	Permis de construire, Mode de gestion...

**Le porteur de projet s'engage à fournir 1 exemplaire du dossier (étape 1) au PAYS DU HAUT ROUERGUE. Le PAYS DU HAUT ROUERGUE délivrera un accusé réception mentionnant l'état du dossier (complet ou à compléter).**

**Le porteur de projet pourra transmettre un dossier complet ( étape 1 + étape 2) à chaque financeur sollicité. Les financeurs pourront demander d'autres pièces complémentaires si nécessaires.**

**(\*) Les dossiers incomplets ne seront pas instruit par les financeurs**